



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 22 février 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
1 rue de l'Esplanade
57160 SCY-CHAZELLES

OBJET : Dossier de déclaration du projet d'expérimentation d'une navette fluviale sur la Moselle entre Moulins-lès-Metz et Metz – Affichage Mairie

RÉF. : Dossier N° 57-2022-00104 – Dossier PE – Travaux sur cours d'eau – METZ – Navette Fluviale

P.J. : 2

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Projet d'expérimentation d'une navette fluviale sur la Moselle entre Moulins-lès-Metz et Metz
Communes de Metz, Longeville-lès-Metz, Scy-Chazelles et Moulins-lès-Metz**

Ce dossier a été déposé par : Metz Métropole

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57-2022-00104 en date du 17 février 2022
- le courrier d'accompagnement autorisant les travaux

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER